



COMITÉ SYNDICAL DU MERCREDI 7 MARS 2018

DÉLIBÉRATION N° 2018-07

ASSAINISSEMENT

7 - Signature de l'avenant n° 1 de transfert relatif au marché public de prestation de services de mission de contrôle technique dans le cadre de l'extension et la mise aux normes de la station de dépollution des eaux usées de BONNEUIL-EN-FRANCE (Opération n° 500)

Date de la convocation : le 27 février 2018,

Nombre de délégués en exercice : 70

Président de séance : Guy MESSAGER - Président du Syndicat.

Secrétaire de séance : Karine BOZZINI – Déléguée suppléante de la Commune d'ÉPIAIS-LÈS-LOUVRES

Présents : 48

Bruno VALENTE (Commune d'ARNOUVILLE), Claude ROUYER (Commune d'ATTAINVILLE), Gilles MENAT et Jean-Claude LAINÉ (Commune de BAILLET- EN-FRANCE), Jean-Luc HERKAT (Commune de BONNEUIL-EN-FRANCE), Gilles BELLOIN et Joëlle POTTIER (Commune de BOUFFÉMONT), Marie-France MOSOLO (Commune de DOMONT), Marcel BOYER et Evelyne JUMELLE (Commune d'ÉCOUEN), Karine BOZZINI (Commune d'ÉPIAIS-LÈS-LOUVRES), Jean-Robert POLLET et Louis LE PIERRE (Commune D'ÉZANVILLE), Roland PY (Commune de FONTENAY-EN-PARISIS), Isabelle MEKEDICHE (Commune de GARGES-LÈS-GONESSE), Jean-Michel DUBOIS et Christian CAURO (Commune de GONESSE), Anita MANDIGOU (Commune de GOUSSAINVILLE), Robert DESACHY et Francis COLOMIÈS (Commune de LE MESNIL-AUBRY), Didier GUÉVEL et Marcel HINIEU (Commune de LE PLESSIS-GASSOT), Gérard SAINTE-BEUVE et Martine GALTIE (Commune de LE THILLAY), Guy MESSAGER et Gérald VERGET (Commune de LOUVRES), Jean-Claude BARRUET et Henri GUY (Commune de MAREIL-EN-FRANCE), Jean-Pierre LECHAPTOIS et Sylvain MAURAY (Commune de MOISSELLES), Jean-Pierre DAUX et Christian ISARD (Commune de MONTMORENCY), Geneviève BENARD-RAISIN et Jean-Pierre LARIDAN (Commune de MONTSOULT), Jean-Yves THIN (Commune de PISCOP), Brigitte CARDOT et Alain SORTAIS (Commune de PUISEUX-EN-FRANCE), Bernard VERMEULEN (Commune de ROISSY-EN-FRANCE), Marc LEBRETON (Commune de SAINT-BRICE-SOUS-FORÊT), David DUPUTEL et Richard ZADROS (Commune de SAINT-WITZ), Antoine ESPIASSE (Commune de SARCELLES), Bruno REGAERT (Commune de VAUD'HERLAND), Lionel LECUYER (Commune de VÉMARS), Christine PASSENAUD et Cathy CAUCHIE (Commune de VILLERON), Maurice MAQUIN et Léon EDART (Commune de VILLIERS-LE-BEL)

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents et représentés : 1

Maria-Elisabeth CARMINATI (Commune d'ANDILLY), à Jean-Pierre DAUX (Commune de MONTMORENCY)

Présents sans droit de vote : 2

Sympson NDALA (Commune de GONESSE)
Maurice BONNARD (Commune de VILLIERS-LE-BEL)

ASSAINISSEMENT

7 - Signature de l'avenant n° 1 de transfert relatif au marché public de prestation de services de mission de contrôle technique dans le cadre de l'extension et la mise aux normes de la station de dépollution des eaux usées de BONNEUIL-EN-FRANCE (Opération n° 500)

EXPOSÉ DES MOTIFS

Le marché public de prestation de services pour les missions de contrôle technique dans le cadre de l'extension et la mise aux normes de la station de dépollution des eaux usées de BONNEUIL-EN-FRANCE, a été attribué à l'entreprise BUREAU VÉRITAS le 7 avril 2015 pour un montant de 152 070,00 € HT, et une durée de 54 mois.

L'entreprise BUREAU VÉRITAS a décidé de réorganiser ses activités en créant des filiales supplémentaires, et souhaite désormais confier l'exécution de la prestation à l'entreprise BUREAU VÉRITAS CONSTRUCTION. De ce fait, il est nécessaire de conclure un avenant de transfert avec l'entreprise.

L'avenant n'a aucune financière sur le marché et les prestations du marché restent inchangées.

L'article 139-4°-b) du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016, permet de transférer le marché en cas de restructuration de l'entreprise titulaire.

CECI EXPOSÉ

Le Comité Syndical,

Après avoir entendu le rapport de Didier GUÉVEL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,

Vu le marché public de prestation de services pour les missions de contrôle technique dans le cadre de l'extension et la mise aux normes de la station de dépollution des eaux usées de BONNEUIL-EN-FRANCE, attribué à la société BUREAU VÉRITAS

Vu l'avenant n° 1 portant sur le transfert du marché à l'entreprise BUREAU VÉRITAS CONSTRUCTION,

Considérant la nécessité pour le SIAH, de signer l'avenant n° 1 ayant pour objet la substitution du BUREAU VÉRITAS CONSTRUCTION à BUREAU VÉRITAS,

ASSAINISSEMENT

7 - Signature de l'avenant n° 1 de transfert relatif au marché public de prestation de services de mission de contrôle technique dans le cadre de l'extension et la mise aux normes de la station de dépollution des eaux usées de BONNEUIL-EN-FRANCE (Opération n° 500)

LE COMITÉ SYNDICAL DÉLIBÈRE ET, À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES :

1- Autorise le Président à signer l'avenant n° 1 relatif au marché public de prestation de services pour les missions de contrôle technique dans le cadre de l'extension et la mise aux normes de la station de dépollution des eaux usées de BONNEUIL-EN-FRANCE

2- Prend acte que l'avenant n° 1 n'a aucune financière sur le marché et les prestations du marché restent inchangées

3- Et autorise le Président à signer l'avenant n° 1, ainsi que tous les actes relatifs à cet avenant de transfert

BONNEUIL-EN-FRANCE, le 7 mars 2018

Guy MESSAGER,

Signé

Président du Syndicat,
Maire honoraire de LOUVRES.

Le Président du SIAH certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, transmise au contrôle de légalité le : **09 MARS 2018**

Et affichée le : **09 MARS 2018**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CERGY-PONTOISE dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Accusé de réception en préfecture
095-200049310-20180307-2018-07-DE
Date de télétransmission : 09/03/2018
Date de réception préfecture : 09/03/2018